

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 NOVEMBRE 2013

DELIBERATION RELATIVE A UNE DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

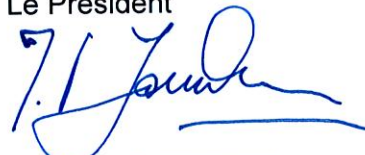
Le 29 novembre 2013, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

- ☞ ***Accepte une demande de remise gracieuse d'un montant de 999,85 €, correspondant à un trop-perçu de traitement concernant un collègue en Contrat Aidé qui a été placé en congé de maladie et qui est aujourd'hui sans emploi.***

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 29 novembre 2013

Nombre de membres présents	19
Nombre de membres représentés	5
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	24
Nombre de votes pour	24
Nombre de votes contre	0

Le Président



Jean-Paul JOURDAN

Copie : Rectorat – DAF – Agent comptable